

Procès-verbal

Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement

Séance du 11 février 2021

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame CHEVY
Madame DUMOULIN
Madame FONVIELLE
Madame GIGLIETTA
Monsieur FORT
Monsieur LEROUX
Madame MERTANI
Monsieur SBRIGLIO
Madame SOUILMI
Monsieur WATTANABE-VERMOREL

Excusés :

Madame CORDEBARD
Madame DIABY
Monsieur GRIVEAUX
Monsieur GUTTERMAN
Madame LE BRET
Madame LEONARD GRANJON
Monsieur MONTLOUIS
Madame PERONT
Madame RIOUX

Le conseil d'administration, convoqué le 11 février 2021, se tient de manière dématérialisée.

Le quorum étant réuni (11 membres sur 20), la séance est ouverte à 18h00 pour une date prévisionnelle de fin à 19h.

1- Adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 3 décembre 2020.

Le procès-verbal est soumis au vote.

Présents : M. Algrain – Mme Chevy – Mme Dumoulin – Mme Fontvieille – M. Fort – Mme Giglietta –
M. Leroux – Mme Mertani – M. Sbriglio – Mme Souilmi – M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : **10**

Contre : 0

Abstentions : 1

2- Adoption du débat d'orientation budgétaire

A/ Contexte

- Conditions sanitaires

Madame LILIENFELD-MAGRY rappelle que le contexte sanitaire a fortement impacté le budget 2020 de la Caisse des écoles avec un coût de 600 000 euros.

Les activités opérationnelles de la Caisse ont été mises à l'arrêt du 17 mars au 11 mai 2020, avec une perte conséquente de recettes tandis que les charges fixes et les salaires ont pesé sur le résultat.

Le démarrage 2020-2021 a été frileux et le nombre de pensionnaires n'est pas revenu à la normale.

- Relations avec la ville de Paris

L'exercice budgétaire 2021 s'inscrit dans le cadre d'un nouvel avenant à la convention d'objectifs signée avec la ville de Paris en décembre 2020.

Les activités dans le domaine social de la Caisse se sont poursuivies pour ce qui concerne les bons vestiaires et les séjours d'été.

- Les recettes contraintes

L'impact de la COVID se fait ressentir essentiellement sur les effectifs collégiens. Une baisse de -15.84 % au premier semestre a été observée (les familles ont désinscrit leur enfant pour l'ensemble de l'année scolaire, par choix mais également sur demande des établissements, certains médecins scolaires ayant recommandé un allègement maximal des jauges d'enfants accueillis).

Pour les maternelles et les élémentaires est attendue une diminution de 6.51 %.

- Les conditions d'emploi et de travail des personnels

Les grandes évolutions (titularisations, Régime indemnitaire) ont eu lieu les années [précédentes](#).

2020 a été une année où le personnel opérationnel a connu une cessation d'activité totale pendant le confinement (17 mars/11 mai), et un total de 893 jours d'absence a été recensé en lien avec la pandémie.

En 2020, la pénibilité des tâches s'est renforcée et les protocoles sanitaires ont engendré un surcroît de travail en raison des nettoyages approfondis à réaliser.

2021 est axée sur la poursuite du plan de formation.

- La poursuite de l'effort de normalisation du budget

Pour permettre de reconstituer des marges de manœuvres budgétaires satisfaisantes et de poursuivre l'apurement des créances anciennes de fait irrécouvrables, un transfert d'une partie des excédents de la section d'investissements capitalisés a été réalisé au profit de la section de fonctionnement, ce qui a réduit le déficit.

Le contrôle des coûts notamment celui des denrées alimentaires sera strictement observé sans diminuer la qualité des repas servis.

- L'adhésion de la Caisse au plan d'alimentation durable de la Ville de Paris 2021-2026

L'objectif initial du plan d'alimentation durable (2015-2020) était de servir 50 % d'alimentation durable dans la restauration collective parisienne, résultat atteint dès 2019 dans le 10e.

Le nouveau plan d'alimentation durable de Paris est ambitieux et vise à atteindre 100 % d'alimentation durable, dont 50 % de produits locaux et de proximité.

La Caisse des écoles poursuit en 2021 son engagement dans l'augmentation des produits sous signe de qualité.

En 2021, les travaux sur la consommation carbone de la Caisse, débutés en 2019, seront approfondis (-9,4 % d'EGS entre 2019 et 2020).

Menus végétariens

Depuis janvier 2020, les menus prévoient 2 menus végétariens par semaine ; l'enjeu 2021 est d'offrir de nouvelles recettes permettant une diversité optimale.

En 2021, les actions seront également dirigées vers la reconnaissance par la communauté scolaire et les parents d'élèves du travail de qualité accompli par les personnels, avec notamment la présentation de nouvelles recettes maison.

Gaspillage et déchets

L'année 2021 aura pour objectif de diminuer le gaspillage plateau enfant, afin qu'à moyen terme, des ajustements côté production puissent être réalisés.

A fin 2020, 8 sites étaient équipés de tables de tri. En 2021, de nouvelles écoles bénéficieront d'une prestation, des études sont en cours pour acter le mode de traitement (méthanisation ou compost industriel).

De janvier à juin 2021, la Caisse accueille une stagiaire dont le sujet principal est la réduction du gaspillage, son suivi et les moyens de communication à mettre en œuvre.

Sortie du plastique

La Caisse des écoles bénéficie depuis 2020 de vaisselle jetable issue de matières biosourcées et les renouvellements de vaisselle sont réalisés avec des produits sans plastiques.

En 2021 est poursuivie la réflexion au niveau parisien pour ce qui concerne la sortie de plastique pour les produits entrants et de service

Une expérimentation de plateaux repas inox compartimentés, prêtés par la Caisse du 12e s'est tenue à l'école Martel (enfants issus des secteurs Martel et St Denis) pendant les vacances de Noël. Il a été difficile de rendre une conclusion, car les avis étaient très subjectifs (lien avec l'univers carcéral notamment).

Ces plateaux ont vocation à réduire le gaspillage grâce au service par l'enfant des entrées et fromages.

Ils réduisent aussi fortement les charges protégées par les enfants et les personnels de la Caisse, les enfants mettent les quantités désirées.

L'expérience sera renouvelée dès que les services de vrac seront de nouveau autorisés, en période scolaire, avec information préalable des familles et enquêtes terrain auprès des enfants,

Monsieur LEROUX relève les pertes financières et s'interroge sur le prix de revient.

Il se félicite de la réduction des gaz à effet de serre et demande comment est établi le calcul.

Madame LILIENTELD-MAGRY répond que l'outil est un Excel pointu élaboré par Eco 2 initiative, qui permet le suivi des prévisions/consommations et donne, à défaut d'un résultat très détaillé, la tendance réelle. Le calcul se fait en fonction du plat proposé.

Monsieur LEROUX s'interroge sur l'origine des produits issus de l'agriculture biologique et sur le nombre de km parcourus pour les acheminer.

Madame LILIENTELD-MAGRY assure que les nouveaux partenariats respectent ce critère. Les œufs bios sont français, la viande - qualitative - provient d'un rayon de 300 km de Paris, les lentilles de 200km.

Monsieur ALGRAIN demande les pourcentages du bio atteints par la Caisse des écoles. Il est répondu : 17% fin 2014, 42% fin 2019 et 59% fin 2020.

B- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé un déficit de -562.553 € en 2021 au regard notamment des faibles effectifs attendus du fait de la crise sanitaire et de la poursuite de l'apurement des dettes anciennes irrécouvrables.

Avant été otés de la demande de subvention initiale les annulations en non valeurs (250.996 €), les annulations de titres, provisions et reprises sur provisions (58.000 €) et le déficit budgétaire des activités hors restauration (37.500 €).

Le montant prévisionnel du déficit établi à l'automne lors du dialogue de gestion qui a acté le montant de la subvention 2021 (- 366.313 €) a dû être révisé au regard de l'impact de la crise actuelle sur les effectifs accueillis et la répartition tarifaire des repas servis.

Les recettes.

Les deux grandes assiettes de recettes sont les participations familiales et les subventions.

Pour l'estimation des recettes liées aux participations familiales 2021 (2.905.586 €), la répartition tarifaire de 2019 a été proratisée au regard des effectifs attendus.

La subvention de la Ville a été votée à hauteur de 4.432.560 €.

Les participations familiales voient leur règlement évoluer favorablement en faveur des modes de paiement dématérialisés :

Monsieur LEROUX demande les chiffres des excédents de fonctionnement.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond 1 045 000 fin 2020, 735 000 attendus fin 2021.

Monsieur SBRIGLIO ajoute qu'en cette période, il est indispensable que la Ville soutienne les Caisses au même titre que l'état soutient les entreprises.

Monsieur ALGRAIN ajoute également que Madame PULVAR encourage les Caisses à s'aider.

Les dépenses.

Les grands postes de dépenses de fonctionnement demeurent ceux liés aux achats alimentaires (22%) et au personnel (56%).

- Les dépenses alimentaires

L'objectif 2021 est de poursuivre les actions engagées qui contribuent à l'augmentation des produits relevant de l'alimentation durable, tout en maîtrisant les coûts.

- Les dépenses du personnel ont été dues essentiellement à la mise en place du régime indemnitaire et de la revalorisation du SMIC.

En 2021, ces dépenses seront également impactées par une nouvelle revalorisation du SMIC, du PPCR, ainsi que par deux congés bonifiés et le retour d'un congé bonifié.

Des heures complémentaires seront également versées du fait des absences générées par la COVID 19 et de l'exigence du protocole sanitaire.

- Les dotations aux amortissements

Ce poste se stabilise pour les immobilisations incorporelles et corporelles à 232 369.17 €.

Au regard des dépenses de personnel par rapport aux effectifs servis, le prix de revient 2020 est très important, 9.58 €.

Pour 2021, il est proposé à 8,03 € dans le rapport d'orientation budgétaire.

- Les charges de gestion courante.

La Caisse des écoles continue son effort d'apurement des créances anciennes..

En 2021, un effort supplémentaire est réalisé, le montant des excédents budgétaires de fonctionnement constatés fin 2019 (120.996 €) étant affectés à cet apurement.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement connaît un résultat négatif de -85.738 € en 2020 du fait du transfert de 250.000 € d'excédents constatés vers la section de fonctionnement.

Il est prévu un résultat de 106.916 € pour 2021.

En 2021, le remplacement préventif ou curatif d'équipements et matériels de cuisine est envisagé, dont le recensement est en cours.

Le débat d'orientation budgétaire est soumis au vote.

La délibération est soumise au vote.

Présents : M. Algrain - Mme Chevy - Mme Dumoulin - Mme Fontvieille - M. Fort - Mme Giglietta -

M . Leroux - Mme Mertani - M. Sbriglio - Mme Souilmi - M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le débat d'orientation budgétaire est adopté à l'unanimité.

3- Adoption de la délibération sur les tarifs adultes.

Suite à la circulaire interministérielle en date du 24 décembre 2020 relative au taux applicable à compter du 1er janvier 2021 (1,29 €), les tarifs adultes conventionnés sont revalorisés de 0,02 €.

Il est proposé de créer un tarif à destination des stagiaires qui relèvent jusqu'à présent du tarif extérieur, onéreux pour des personnels à faibles revenus (7 € en 2020).

Aussi, pour les stagiaires de la ville de Paris ou de l'éducation nationale, il est proposé le tarif 3 de 1,62 €. Pour les stagiaires de la Caisse des écoles qui ne peuvent prétendre à des avantages en nature, il est proposé la gratuité des repas.

Le tarif extérieur évolue en fonction du prix de revient. Il est proposé à 8 €, le prix de revient 2021 étant fixé à 8,03 €.

La délibération est soumise au vote.

Présents : M. Algrain - Mme Chevy - Mme Dumoulin - Mme Fontvieille - M. Fort - Mme Giglietta -

M . Leroux - Mme Mertani - M. Sbriglio - Mme Souilmi - M. Watanabe-Vermorel.

Vote : Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Le conseil d'administration est clôt à 19h00.